



SPDA Oct 24

## CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE POUR L'ACQUISITION D'UN CHIEN

Conforme aux dispositions de la Loi 2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes et au Décret 2022-1012 du 18 juillet 2022

### AVANT D'ACQUERIR UN CHIEN

Acquérir un chien doit être un acte réfléchi car c'est un engagement pour une durée longue (en moyenne 13-15 ans).

**Vous devez donc vous poser plusieurs questions afin de vérifier :**

- ✓ l'adéquation entre les besoins du chien et votre mode de vie (disponibilité, espace disponible, logement, forme physique, contexte familial...),
- ✓ les implications sur votre budget
- ✓ les implications sur votre organisation (travail, départ en vacances, éventuels problèmes : aboiement, agressivité, destruction...).

Ces considérations fondamentales doivent prendre en compte tous les stades de vie de l'animal : **chiot, adulte et également la fin de vie.**



### BESOINS PHYSIOLOGIQUES ET COMPORTEMENTAUX

- **Besoins physiologiques et bien-être**

Le chien doit avoir de l'**eau** à volonté, une **nourriture de qualité en quantité** correspondant à ses besoins ; L'environnement et votre comportement ne doivent pas le mettre dans des conditions de peur. Il doit être soigné lorsqu'il a des douleurs, des blessures, des maladies.

- **Sommeil et repos**



Le chien dort pendant la nuit et a des phases de repos en journée.

Le temps de sommeil est variable ; en moyenne, il dure plus de 10 h par jour.

Il est donc essentiel que le chien **ait accès à une zone de couchage en permanence pour dormir et se reposer** (panier confortable, coussins). Cette zone de repos doit être au calme et le chien ne doit pas être dérangé lorsqu'il est dans



cette zone.



Elle doit être abritée et protégée des conditions climatiques si elle est à l'extérieur

- **Hébergement**

L'hébergement, notamment l'espace disponible et son organisation, doit être adapté à la race du chien. Il doit notamment pouvoir lui permettre de se mettre à l'abri des conditions climatiques extrêmes, aussi bien la chaleur que le froid. Si l'animal est détenu en extérieur, l'espace ne peut pas être inférieur à 5 m<sup>2</sup> et il doit avoir une zone sèche et nettoyée quotidiennement.



Il n'est pas recommandé de voyager en véhicule non climatisé l'été avec un chien car cela risquerait un coup de chaleur fatal pour celui-ci.



Si vous avez un **jardin** ou un espace extérieur auquel le chien a accès, il faut veiller à ce que celui-ci soit **bien clôturé**. Outre le fait que sa sécurité peut être compromise en cas de fugue (risque d'accident, de vol, ...), votre responsabilité est engagée si votre chien divague sur l'espace public et cause des dégâts.

- **Activité physique et mentale**

Les chiens ont besoin d'activité physique. L'accès à un jardin est insuffisant pour sa santé, son équilibre et son épanouissement. Il **est donc nécessaire de le sortir quotidiennement et plusieurs fois par jour et ce quelle que soit la météo**. Ces sorties doivent être adaptées aux conditions physiques du chien, à sa santé et à son âge.

Explorer, observer et flairer son environnement font partie des comportements du chien. Ainsi, lors de ces sorties, il faut laisser à votre chien le temps de s'arrêter pour explorer et découvrir les odeurs et sons environnants.



Le jeu ou l'activité mentale sont primordiaux pour l'équilibre psychologique du chien. Pensez à varier ses jouets



- **Comportements sociaux**

Si vous n'avez qu'un chien, les sorties quotidiennes doivent être l'occasion pour votre chien d'être en contact avec des congénères et d'interagir avec eux.



- **Relation humain-chien**

Le chien est une espèce qui a besoin d'interactions quotidiennes avec l'humain.

L'éducation du chien doit être positive, par l'intermédiaire de récompenses (alimentaires, caresses, félicitations verbales, etc.) et la création d'une relation de confiance avec vous.

Vous pouvez vous orienter vers un éducateur canin ou un vétérinaire si besoin.



Même si la relation de votre chien avec les humains vous paraît bonne, **il ne faut jamais laisser vos enfants seuls avec le chien sans surveillance active**



## BESOINS MEDICAUX

- **Soins**

**Une visite annuelle chez le vétérinaire** est nécessaire pour faire un bilan de santé, les vaccinations recommandées et la mise en place d'une lutte préventive contre les parasites (vermifuge 4 fois/an et anti-puces et anti-tiques au minimum 2 fois/an).

La vaccination contre la rage est obligatoire pour les chiens qui voyagent hors de France ou qui arrivent d'un pays étranger ainsi que pour les chiens de 1ère et 2ème catégorie.

- **Vieillesse et fin de vie**

Un chien âgé nécessite plus de soins qu'un jeune animal et peut parfois poser des problèmes logistiques supplémentaires et des coûts parfois importants liés à une dégradation de son état de santé.

## REGLEMENTATION

- **Identification**

Votre chien a fait l'objet d'une Identification au Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques en France (**I-CAD**). Cette identification est obligatoire préalablement à toute cession de chien.

Après obtention du certificat de cession de l'animal, vous obtiendrez de la part des services I-CAD le document d'identification de l'animal. Vous devez le conserver précieusement. Cette identification est très importante car elle permet de créer un lien officiel entre votre chien et vous.

En tant que détenteur de l'animal, vous vous engagez à signaler, sans délai, tout nouvel événement à I-CAD : changement d'adresse, déclaration d'une adresse temporaire, changement de détenteur, déclaration de perte, de fugue, de vol et décès de l'animal, depuis votre espace détenteur sur [i-cad.fr](http://i-cad.fr). Ces mises à jour sont nécessaires pour protéger votre animal et pouvoir le retrouver rapidement en cas de perte par exemple.



- **Maltraitance animale et abandon**

**Les actes suivants exercés contre votre animal :**

- Lui faire subir des mauvais traitements
- Lui infliger des souffrances inutiles
- Le laisser volontairement ou involontairement dans des conditions de vie qui nuisent à son bien-être physique et mental
- L'abandonner sur la voie publique ou dans tout lieu ne lui permettant pas d'être pris en charge

sont passibles de sanctions (article 521-1 du code pénal), pouvant aller jusqu'à 4 ans d'emprisonnement et 60 000 € d'amende.



**IMPLICATIONS FINANCIERES ET LOGISTIQUES POUR ACCUEILLIR UN CHIEN**

- **Budget alimentation** : coût mensuel : **50 €** pour un chien de taille moyenne ; **150 €** pour un grand chien.
- **Frais vétérinaires** :
  - *Frais incompressibles* : entre **100 et 300 €** par an (vaccination, antiparasitaires, ...).
  - *Frais non prévisibles*. Si votre animal contracte une maladie ou a un accident, cela peut engendrer soins coûteux. de l'ordre de la centaine d'euros à plusieurs milliers d'euros

Une partie des frais vétérinaires peut être assurée auprès d'une compagnie d'assurance.

- **Accessoires nécessaires à la vie de l'animal** : gamelle, tapis, laisse, caisse de transport : environ **100 €**
- **Frais de garde** éventuels (vacances, absences pour travail) : **15€/ jour**
- **Budget éducation** (si nécessaire) : à partir de **50€ la séance** (ou inscription à un club canin : 150€/an)

Pour tout déplacement au sein de l'Union Européenne, le passeport européen est obligatoire pour le chien (environ 20€)



**ENGAGEMENT**

Mention à recopier ci-dessous de façon manuscrite :

« Ayant pris connaissance de l'ensemble de ces informations et m'étant renseigné sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un chien, je m'engage expressément à les respecter. »

Fait à : ..... Signé le : .....

Nom, prénom et signature de l'acquéreur du chien prise de connaissance de l'ensemble des informations ci-dessus.